

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Géographie parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Geneviève PIERRE

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Guillaume GIROIR

Professeur des Universités

- Mme Caroline LE CALVEZ

Maîtresse de Conférences

- M. Oumar MAREGA

Maître de Conférences

- Mme Joséphine LECUYER

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Géographie parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Geneviève PIERRE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Joséphine LECUYER**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **M. Guillaume GIROIR**

Professeur des Universités

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année et du diplôme de Maîtrise **du master mention Géographie parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Joséphine LECUYER

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- M. Guillaume GIROIR

Professeur des Universités

- M. Franck GUERIT

Maître de Conférences

- Mme Geneviève PIERRE

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Géographie parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Guillaume GIROIR**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Franck GUERIT

Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Geneviève PIERRE

Professeure des Universités

- M. Oumar MAREGA

Maître de Conférences

- Mme Joséphine LECUYER

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024



Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Géographie parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Caroline LE CALVEZ

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- Mme Geneviève PIERRE

Professeure des Universités

- M. Oumar MAREGA

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme **du master mention Géographie parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Geneviève PIERRE

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Oumar MAREGA
- M. Guillaume GIROIR
- Mme Joséphine LECUYER

Maître de Conférences

Professeur des Universités

Maîtresse de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Géographie**, est constitué comme suit :

NOM Prénom	Statut
- M. Guillaume Giroir	Professeur des Universités
- M. Franck Guérit	Maître de Conférences, responsable de la Mention GAED et du parcours DDLS
- Mme Caroline Le Calvez	Maîtresse de Conférences
- Mme Joséphine Lecuyer	Maîtresse de Conférences
- M. Oumar Marega	Maître de Conférences
- M. Gaetan Palka	Maître de Conférences, responsable du parcours GLET

- Mme Geneviève Pierre Professeure des Universités, Directrice du
Laboratoire CEDETE
- M. Jean-Marc Zaninetti Professeur des Universités
- Mme Nathalie Frère Chargée d'enseignement
- M. Aurélien Cuissard Chargé d'enseignement, SNCF
- Mme Sabrina Millet BIATSS, gestionnaire scolarité master
- M. Malikedine Fadli BIATSS, bureau des stages et de l'insertion
professionnelle
- M. Hervé Cividino Directeur CAUE - Conseil d'architecture,
d'urbanisme et de l'environnement - du Loiret
- Mme Manon Bongo Chargée d'enseignement, CRESS
- Etudiant(e) délégué(e) du M1, parcours DDLS
- Etudiant(e) délégué(e) du M2, parcours DDLS
- M. José CHABOCHE Maître de Conférences
- Mme Nathalie MARTIN Maîtresse de Conférences

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024



Eric BLOND